



Non paiement d'une somme jugée par un tribunal

Par **colleen50**, le **13/04/2013** à **22:10**

bonjour,
au mois de juin l'année dernière ma fille gagnait un procès contre ses propriétaires pour logement insalubre, ceux-ci on était condamnés à lui verser la somme de 5000€, ils avaient 2 mois pour le faire, mais rien. Au mois de septembre l'avocate demandait à un huissier de récupérer l'argent. et depuis rien. sachant que les propriétaires sont respectivement pneumologue et cas de santé, qu'ils possèdent 4 maisons et 2 grosses voitures, dernièrement l'huissier a fait soi-disant une saisie sur compte mais qui n'a pas pu être aboutie parce qu'il n'y avait pas de sous sur les comptes. l'avocate a envoyé des courriers à l'huissier qui ne répond pas, les propriétaires eux ne répondent à aucun courrier de l'huissier, rien ne bouge et on ne sait pas trop quoi faire, il y a-t-il une plus haute autorité qui peut les obliger à payer, qu'est-ce qu'on peut faire?